

n° 14. Alors l'université a demandé des fonds au trésorier provincial.

La question discutée, nous avons conclu que la seule façon pour nous de motiver l'expansion des installations, c'était de placer la station non pas sous l'autorité de l'université, mais sous celle du service provincial du téléphone, pour qu'elle ait l'avantage des installations techniques, des connaissances techniques et tout. Nous avons agrandi les installations, puis nous avons demandé un permis commercial à Radio-Canada. C'était tout ce dont nous avions besoin, un permis commercial, pour placer cette station sur un pied d'égalité avec les autres d'Edmonton et du nord de l'Alberta.

La demande a été faite en 1941, et de nouveau en 1943, 1944 et 1945; on l'a rejetée chaque fois sous prétexte qu'il n'y avait pas de place pour une autre station à Edmonton. Tel est le motif qu'on a invoqué; ce n'était pas du tout pour un motif d'ordre constitutionnel. On ne s'est pas départi de cette attitude, bien que le service des téléphones ait engagé des dépenses pour accroître les installations et produire l'électricité afin de faire bénéficier toute la province des avantages des émissions universitaires, surtout parce que Radio-Canada et le Gouvernement refusent l'établissement de réseaux privés qui permettraient aux autres stations radiophoniques de diffuser ces excellentes émissions scolaires de *School of the Air*, quatre heures et demie par semaine. Cependant, Radio-Canada a rejeté la demande d'un permis commercial parce que, dit-elle, il n'y a pas de place pour une autre station. Depuis ce temps, deux autres stations ont été ouvertes dans la ville...

L'hon. M. McCann: Pendant combien de temps a-t-elle été utilisée pour des émissions politiques?

M. Low: Elle n'a pas du tout été utilisée pour des émissions politiques. C'est exactement la question que j'attendais du ministre: "Pendant combien de temps a-t-elle été utilisée pour des émissions politiques?" C'eût été merveilleux si elle avait été constamment accessible aux émissions libérales. Le ministre et ses collègues auraient pu s'en servir; mais, s'il est possible que d'autres l'utilisent, on répond: "Non, monsieur; la Société Radio-Canada n'accordera pas de permis". Telle est l'attitude caractéristique du parti libéral.

Nous tenons régulièrement des réunions avec la Société Radio-Canada, au cours desquelles les divers partis établissent la répartition du temps gratuit aux émissions *Les Affaires de l'État*. Dans presque chacune de ces réunions, les conservateurs, les cécéistes

et les créditistes ont supplié la Société Radio-Canada de répartir également le temps...

M. Low: On s'exclame. Je signalerai, cependant...

M. Philpott: Cela vise votre côté, maintenant.

M. Low: Mon honorable ami dit que "cela vise mon côté de la Chambre". Il tient pour acquis que les membres de l'opposition ne font que harceler le Gouvernement. Il trouve tout naturel que, chaque fois qu'on parle de Radio-Canada, nous ne faisons que démolir le Gouvernement, en bloc. Ce n'est pas exact. Il y a, en cette enceinte, certains députés qui ont l'étoffe d'hommes d'État.

M. le président suppléant: Je regrette, mais j'ai le devoir de dire au député qu'il a épuisé son temps de parole. Évidemment, il peut continuer ses observations avec le consentement de la Chambre.

M. Low: Je n'aimerais pas continuer maintenant, mais j'aurai autre chose à dire plus tard sur l'interruption du député de Vancouver-Sud.

M. Philpott: Je vous assure dès maintenant que je ne prendrai pas autant de temps que certains députés d'en face. Je formulerai d'abord certaines observations sur ce qu'a dit mon ami, le député de Peace-River, au sujet des commentateurs, parce que c'est là une question qui éveille facilement ma susceptibilité.

M. Low: C'est compréhensible.

M. Philpott: Ayant rempli les fonctions de commentateur tant au service de Radio-Canada qu'à celui des stations privées durant un grand nombre d'années, je dirai qu'en ce qui me concerne, dans l'accomplissement des différentes tâches qui m'ont été confiées à la Chambre, dans les journaux ou dans d'autres champs d'activité, je n'ai jamais gagné plus durement mon salaire,—et ce n'était rien de mirobolant,—que je l'ai fait en qualité de commentateur de Radio-Canada, parce que quand on occupe ce poste, croyez-moi, on se trouve vraiment sur le gril. Mon opinion, et je la donne pour ce qu'elle vaut, est que, quels que puissent être les tarts de Radio-Canada dans d'autres domaines,—et je pense qu'on peut lui reprocher bien des choses, et je me propose d'en mentionner quelques-unes dans un instant,—on ne peut rien lui reprocher à deux points de vue: d'abord, elle s'efforce d'être parfaitement juste, et elle l'est en réalité dans ses émissions politiques...

M. Low: Je le nie énergiquement.